

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT[®]122**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :résine époxy à combiner avec des durcisseurs époxy EPOLIT[®]
Usages déconseillés :Toutes les utilisations ne figure pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :



GHS09 environnement H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Aquatic Chronic 2



GHS07 H315 Provoque une irritation cutanée
Skin Irrit.2 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Eye Irrit.2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Skin Sens.1



Repr.2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité.
Susceptible de nuire au fœtus.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise,

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :
produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol oxirane, dérivés mono [(alcoolates en C12-14)méthyl]

Phénol, nonyl-,ramifié

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence :

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- P308+313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires :

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances









N.A.

3.2. Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification

50-70%	Produit de reaction : bisphenol-A-épichlorohydrine resines époxydiques (poids moléculaire moyen =<700)	Numéro : 500-033-5 CAS : 25068-38-6	 Aquatic Chronic 2 , H441  Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit, H319, Skin Sens. 1, H317
25-50%	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1- chloro-2, 3-epoxypropane and phenol	Numéro : 500-006-8 CAS : 9003-36-5	 Aquatic Chronic 2 , H441  Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317
20-50%	Phénol, nonyl-,ramifié	Numéro : 284-325-5 CAS : 84852-15-3	 Repr.2, H361fd  Acute Tox 4 Oral, H302; Skin Corr.1B, H314,  Aquatic Acute.1, H400; Aquatic Chronic 2 , H441
10-25%	Oxiranne, dérivés mono [(alcoolates en C12-14) méthyl]	Numéro : 271-846-8 CAS : 68609-97-2	 Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Nettoyer avec des détergents. Evitez solvants.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Administrer du charbon médicinal

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée et de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications : Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égoûts, avertir les autorités

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée : 2°C-40°C.

Classe de stockage : 12 (TGRS 510) non-inflammables liquides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Dermique	Kurzzeit-acute	8,33 mg/kg bw/Tag (arb)
	Langzeit-Long term	8,33 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-acute	12,25 mg/m ³ (arb)
	Langzeit-Long term	12,25 mg/m ³ (arb)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Dermique	Kurzzeit-acute	104,15 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-acute	29,39 mg/m ³ (arb)

PNEC

84852-15-3 produit de réaction : Phénol, nonyl-,ramifié

Travailleurs :

Dermique	Kurzzeit-acute	15 mg/kg bw/Tag (arb)
	Langzeit-Long term	7,5 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-acute	1 mg/m ³ (arb)
	Langzeit-Long term	0,5 mg/m ³ (arb)

Population en général :

Dermique	Kurzzeit-acute	7,6 mg/kg bw/Tag (arb)
	Langzeit-Long term	3,8 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-acute	0,8 mg/m ³ (arb)
	Langzeit-Long term	0,4 mg/m ³ (arb)

Oral

		0,4mg/kg/Tag
	Long term	0,08mg/kg/Tag

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral	STP (Sewage treatment plant)	10 mg/l(-)
	Freshwater	0,006 mg/l (-)
	Freshwater sedim.	0,0627 mg/kg/dwt (-)
	Marine water	0,0006 mg/l (-)
	Marine water sed.	0,00627 mg/kg/dwt(-)
	Soil	0,0478 mg/l(-)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral	STP (Sewage treatment plant)	10 mg/l(-)
	Freshwater	0,003 mg/l(-)
	Freshwater sedim.	0,294 mg/kg/dwt (-)
	Marine water	0,0003 mg/l (-)
	Marine water sed.	0,0294 mg/kg/dwt(-)
	Soil	0,237 mg/l(-)

84852-15-3 produit de réaction : Phénol, nonyl-,ramifié

Oral	STP (Sewage treatment plant)	9,5 mg/l(-)
	Freshwater	0,000614 mg/l(-)
	Freshwater sedim.	4,62 mg/kg Poids sec
	Marine water	0,000527 mg/l (-)
	Marine water sed.	1,23 mg/kg Poids sec
	Soil	2,3 mg/kg Poids sec

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire :
Filtre A/P2 Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Protection des mains :
Des gants résistants aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.
A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants : Epaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,4$ mm

Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN374 section 3: taux6)
Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme :

Liquide

Couleur :

Jaune clair

Odeur:

Caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	-20,6 ° C
Point d'ébullition:	> 400 °C (DIN 51751)
Point d'éclair:	> 100 °C (DIN51755)
Température d'inflammation:	460 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	ca. 90°C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur à 25 °C	0,000046 hPa
Densité à 20 °C	1,12 g/cm3
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	>3 log POW
Viscosité: Dynamique à 25°C :	5000-8000 mPas(ISO 12058-1)
Teneur en solvants :	
Solvants organiques:	0,0%
VOC (CE)	0,00%
VOC (CH)	0,00%

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les amines, les acides, les alcalis.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Remarque : Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides et bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Le produit ne réagit pas à des températures inférieures à 120 °C. Aucours du durcissement, par ex. avec des polyamines, il y a dégagement dephénol alkyle. La formation d'isocyanate dans le film de peinture, au cours du durcissement, n'a pas pu être mise en évidence

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification:

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral LD 50 15000 mg/kg (rat)

Dermique LD 50 23000 mg/kg (rat)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral LD 50 >10000 mg/kg (rat)

NOAEL repeated toxicity 250 mg/kg bw/day (-)

Dermique LD 50 >2000 mg/g (rat)

Effet primaire d'irritation:

- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

- des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

- Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive fédérale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant

84852-15-3 phénol, nonyl-, ramifié :

Toxicité aiguë, par voie orale:

DL50 rat: > 5.000 mg/kg

Méthode: Directive 84/449/CEE, B.1

Etudes toxicologiques effectuées sur le produit

Toxicité aiguë: par voie cutanée:

phénol, nonyl-, ramifié DL50 lapin: 3.160 mg/kg

Action irritante primaire sur la peau:

Espèce: lapin

Durée d'exposition: 4 h

Résultat: non irritant

Classification: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Etudes toxicologiques effectuées sur le produit

Action irritante primaire sur les muqueuses: Espèce: lapin

Résultat: légèrement irritant

Classification: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Etudes toxicologiques effectuées sur le produit

Sensibilisation:

Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)):

Espèce: souris

Résultat: négatif

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Etudes toxicologiques effectuées sur le produit

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:

phénol, nonyl-, ramifié

NOAEL: env. 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Espèce: rat, mâle/femelle

Doses: 15 - 50 - 150 mg/kg

Durée d'exposition: 90 d

Fréquence de traitement: quotidiennement Méthode: OCDE Ligne directrice 408

Cancérogénicité:

Pas de données disponibles.

Toxicité reproductivité/Fertilité:

Espèce: rat, mâle/femelle

Voie d'application: Oral(e)

Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction/Térogénicité:

NOAEL (térogénicité): 300 mg/kg

NOAEL (maternel): 75 mg/kg

Espèce: rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Doses: 75 - 150 - 300 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 414

Génotoxicité in vitro:

Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)
Résultat: Aucun effet mutagène observé.
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
Etudes toxicologiques effectuées sur le produit

Génotoxicité in vivo:

Type de test: Test du micronoyau Espèce: souris, mâle/femelle Voie d'application:
Intrapéritonéal Résultat: négatif

Évaluation STOT — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation STOT — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation CMR:

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.
Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité: Susceptible de nuire au fœtus (Repr. 2).
Toxicité reproductive/Fertilité: Susceptible de nuire à la fertilité (Repr. 2).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques
(poids moléculaire moyen \leq 700)

Oral	ErC50 (72h)	>11 mg/l (Algen/Algues)
	NOEC 21 d (OECD203)	0,3 mg/l (daphnia magna)
	EC50 (48h)	1,8 mg/l (daphnia magna)
	LC50(96h)	2,0 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral	EC50 (96h)	2,54 mg/l (Leuciscus idus)
	LC50 (72h)	1,8 mg/l (Algen/Algues)
	LC 50 (48h)	2,55 mg/l (daphnia magna)

84852-15-3 phénol, nonyl-, ramifié :

Toxicité aiguë pour les poissons: CLO > 10.000 mg/

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité aiguë sur les daphnies: CE50 > 100 mg/l

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité chronique pour les daphnies: NOEC (reproduction) \geq 10 mg/l

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité aiguë sur les algues: CE5Or > 100 mg/l

Espèce: Desmodesmus su bspicatus (algue verte) Durée d'exposition: 72 h

- Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité aiguë sur les bactéries: CE50 > 10.000 mg/l
Espèce: boue activée Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- 12.2 Persistance et dégradabilité :
Biodégradation: 0 %, 28 jr, c'est-à-dire difficilement biodégradable Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F. Etudes écotoxicologiques effectuées sur le produit
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles
- Effets écotoxiques:
Remarque : Toxique chez les poissons
Autres indications toxicologiques:
Indications générales :
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre):polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets :
08 04 11* boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballages non nettoyés:
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
ADR, IMDG, IATA UN3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- | | |
|------|---|
| ADR | 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol) |
| IMDG | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin)epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), Formaldehyde, Oligomeric reaction product with 1-chloro-2, 3-epoxypropane), MARINE POLLUTANT |
| IATA | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin)epoxy resin (number average molecular weight ≤ |

700), Formaldéhyde, Oligomeric reaction product with 1-chloro-2, 3-epoxypropane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR



Classe 9 Matières et objets dangereux divers
Etiquette 9
IMDG, IATA



Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles
Label 9

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines
époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Formaldéhyde,
produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-
époxypropane et le phénol

Marine polluant

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR) Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA) Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Matières et objets dangereux divers

Indice Kemler: 90

No EMS: F-A, S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil
IBC : Non applicable

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels E

"Règlement type" de l'ONU:

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction :bisphénol-A-épichlorhydrine résines
époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Formaldéhyde, produits de réaction
oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE)n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon
le règlement CLP

Pictogrammes de danger



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol oxirane, dérivés mono [(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit

Acronymes et abréviations :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO : International Civil Aviation Organization

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC : Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (Reach)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent